

# **Comparaison des schémas départementaux "Handicap" de la région Provence Alpes Côte d'Azur en cours de validité au 31 juillet 2015 et du SROMS de la Région PACA**

**-Juillet 2015-**



**Centre interRégional d'Etude, d'Action et d'Information Provence Alpes Côte d'Azur et Corse  
en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation dans les champs social, médico-social et sanitaire**

6 rue d'Arcole - 13006 Marseille  
Tel : 04 96 10 06 60 - fax : 04 96 10 06 69  
mail : [contact@creai-pacacorse.com](mailto:contact@creai-pacacorse.com)  
[www.creai-pacacorse.com](http://www.creai-pacacorse.com)

Cette synthèse a pour objectif de permettre une vision régionale des politiques affichées par les départements et l'Agence Régionale de Santé en matière de handicap. Elle est élaborée à partir des schémas d'organisation médico-sociale et du SROMS publiés et en cours de validité au 31 juillet 2015. Ces schémas, d'une validité de cinq ans, ont pour objectif de définir la nature, le niveau et l'évolution des besoins. Ils dressent un bilan quantitatif et qualitatif de l'offre et déterminent les perspectives de développement de l'offre. Ils doivent préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les services et établissements. Ils définissent les critères d'évaluation des actions mises en oeuvre dans le cadre des schémas. Ce document ne prend en compte que les schémas au moment de leur publication, et pas les modifications qui ont pu y être apportées après leur publication.

Cette synthèse s'organise selon deux grands axes. Le premier s'attache à prendre en compte les objectifs réglementaires des schémas, le second s'attachant à mettre en avant des objectifs plus locaux, en terme de besoins, d'organisation, repérés par le CREAL. Seuls les schémas publiés sont pris en compte dans les tableaux. Les argumentaires des schémas sont repris dans les tableaux, et des commentaires peuvent parfois figurer en bas de page.

Les 6 premières pages de ce travail décrivent les schémas en eux-mêmes et leur méthodologie.

Une partie importante concerne l'évaluation des besoins. Il reste difficile, dans ces rendus sous formats papiers, de connaître les méthodologies précises utilisées pour quantifier ceux-ci.

La seconde partie décline les actions programmées par les départements.

Elle rassemble, sous forme de tableaux synthétiques, les actions prévues par chaque département, soit par domaines d'action (enfance, logement, vieillissement,...) soit par modalités d'organisation (modalités d'accueil, information, formation, qualité,...). Ces tableaux permettent en effet de visualiser rapidement les centres d'intérêts communs à la région ou à plusieurs départements.

	Page
<b>PRESENTATION DES SCHEMAS</b>	<b>2</b>
Champ des schémas	3
Principes et objectifs	5
Méthodologie	6
<b>PRECONISATION/FICHES ACTIONS</b>	<b>9</b>
Principaux axes d'orientations	9
Fiche action par domaines d'action	10
Fiche action par orientations organisationnelles	21
Programmation chiffrée	30

### Dates et champ du schéma analysé

04	05	06	13	83	84
2012-2017	2012-2014	2014-2018	2014-2015	2014-2018	2012-2016
Champ: personnes handicapées tous âges	Champ: personnes handicapées tous âges	Champ: personnes handicapées tous âges	Champ: personnes handicapées tous âges	Champ: enfance, autonomie, insertion (enfants, PH, PA)	Champ: personnes handicapées adultes compétence CG

Quatre départements ont élaborés des schémas concernant des personnes handicapées quelque soit l'âge, intégrant bilans et actions sur l'ensemble de la population handicapée. Le Var et le Vaucluse ne disposent que de schémas centrés sur les compétences légales de leur Conseils Généraux respectifs. A l'exception du Var, plus les schémas sont récents, plus ils sont globaux en terme d'âge des populations .

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Schéma 04						
Avenant 05						
		Schéma 06				
		Avenant 13				
		schéma 83				
Schéma 84						
SROMS PACA						

### Articulations inscrites dans le schéma avec autres schémas et Plans

04	05	06	13	83	84	SROMS
2012-2017	2012-2014	2014-2018	2014-2015	2014-2018	2012-2016	2012-2016
PRIAC, Schéma régional d'organisation médico-sociale de l'ARS	schéma régional d'organisation médico-sociale, Schéma Directeur d'Accessibilité	Le plan d'actions et d'innovations technologiques en faveur des personnes âgées; le Projet Régional de Santé; PRIAC		PRIAC	PRIAC PDITH Schéma Directeur d'Accessibilité	Le SROMS est une des composantes du P.R.S. (un des six axes stratégiques). Articulation transversale avec le SROS et le Schéma Régional de Prévention. Articulation complémentaire avec les schémas départementaux

### Schéma avec programme de réalisation

04	05	06	13	83	84	SROMS
oui, chiffré	pas de programmation dans l'avenant	pas de programmation	oui, chiffré	très général	oui, sans chiffrage	Oui, chiffré p58 du schéma
3 prochaines années	/	/	période du schéma	non précisé	CT,MT,LT	

### Territoires du schéma

04	05	06	13	83	84	SROMS
8 territoires pilotes du CG	3 agences territoriales	6 territoires	CG: 6 pôles territoriaux	8 territoires de développement du CG	4 unités territoriales du CG	6 départements de la Région

## Principes d'action, enjeux, objectifs du schéma

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Tenir compte du contexte institutionnel et financier</p> <p>Etre en cohérence avec le précédent schéma</p> <p>Adopter un schéma simplifié aux actions clairement ciblées</p>	<p>Loi HPST</p> <p>Une coordination à renforcer pour améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap</p> <p>L'accessibilité</p> <p>L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes</p>	<p>Affiner les constats et tracer les actions prioritaires dans le cadre de groupes de travail partenariaux</p> <p>Conforter, préciser et débattre des propositions au sein d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi</p> <p>Finaliser la rédaction en reprenant les constats, bilans, diagnostics et propositions avec l'appui d'un groupe de rédaction.</p> <p>Prendre en compte toutes les situations de handicap, dans le cadre d'une politique transversale de non-discrimination et de solidarité humaine</p>	<p>Valoriser des actions déjà engagées suite au précédent schéma et qui doivent aboutir dans les 2 ans</p> <p>Favoriser les innovations répondant aux besoins constatés lors de l'évaluation du précédent schéma et renforcer la qualité et la cohérence globale du dispositif</p>	<p>Diversifier les réponses par rapport aux besoins</p> <p>Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité</p> <p>Loi HPST</p>	<p>Contexte législatif nouveau: Loi 2005, Loi HPST du 21/07/2009.</p> <p>Une politique départementale qui doit pouvoir apporter une réponse pertinente à l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap, dans un cadre réglementaire en évolution.</p>	<p>Contexte législatif , loi HPST. Un principe : la prise en compte du parcours de vie dans toutes ses dimensions. Enjeux forts de réductions des inégalités sur le territoire régional, d'accessibilité à des prestations de qualité, et d'efficience des établissements et services.</p>

## METHODOLOGIE

**Travaux auprès ou sur la population handicapée** (enquête par questionnaire, exploitation de base de données ou d'études)

04	05	06	13	83	84	SROMS
Utilisation des données MDPH; Statiss 2005 et 2011 Etude interne CG;	Utilisation d'Handidonnées PACA 2008 et 2012 Enquête du Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations en 2009 Enquête HID-INSEE en 2009	Utilisation des données CNAF	Enquête auprès de 1200 bénéficiaires de l'AAH (450 répondants). Liste d'attente des établissements pour enfants, entrée et sortie de n-1 à n-5, durée des séjours... Enquête sur les résidents adultes en établissements (pas d'indication des taux de réponse).  <i>(pas de travaux indiqué dans l'avenant)</i>	étude interne CG	Utilisation de données HID et HSM réalisées par la DREES et l' INSEE (2008) Utilisation des taux de prévalence RHEOP et CTNERHI du "HandiDonnées 2011" CREAI Données MDPH Etudes du CREAI	p8 Etudes et documents : schémas départementaux, document d'orientation régionale - Des données démographiques et d'équipements (pas de précisions sur les sources de données) - Soutien technique du CREAI pour la consolidation du bilan - Etat des lieux de la santé élaboré dans le cadre du PSRS

**Enquête auprès des usagers en établissement** (par questionnaire ou entretien)

04	05	06	13	83	84	SROMS
-	-	-	20 entretiens auprès de personnes souffrant de déficiences psychiques relevant de 4 associations.	-	-	pas de précisions

## Enquête sur l'offre médico-sociale

04	05	06	13	83	84	SROMS
Utilisation de statiss 2005 et 2011; données internes CG. Etude sur le taux d'équipement et sur l'évolution du nombre de places.	Enquête interne CG 2003 auprès des et services adultes, profil personnes handicapées, flux; étude des listes d'attente, DDASS 2006; Enquête services à la personne, cabinet Murat; Utilisation des données ES 2001 exploitation CREAI;  <i>(pas de travaux indiqué dans l'avenant)</i>	aucune précision	Enquête dans les établissements adultes et enfants  Données issues de la MDPH, de l'ORM, du STATISS, données AAH, AEEH.  <i>(pas de travaux indiqué dans l'avenant)</i>	Pas de précision	HandiDonnées 2011, CREAI	pas de précisions

## Autres sources utilisées

04	05	06	13	83	84	SROMS
—	Rapport d'activité du SVA; rapport activité CAMSP; contribution Réagir /Uriopss juin 2006; étude sur les cérébraux-lésés de l'ORS Aquitaine	étude sur le syndrome autistique	entretiens individualisés avec 100 professionnels parmi les principaux partenaires. Estimation du nombre de personnes handicapées vieillissantes et de	—	Cartes du CG , Service projets et Ingénierie Sociale, Direction PA/PH	pas de précisions

La plupart des départements procèdent à des enquêtes spécifiques, mais on trouve rarement des précisions sur leur méthodologie, ce qui est regrettable : ces études sont le plus souvent à la base de l'estimation des besoins, qui remontent ensuite vers la CNSA.

## Groupes de travail thématique

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>&gt; Vie sociale "Accès aux logements et aux transports"</p> <p>&gt; Vie sociale: "Sport, culture et citoyenneté"</p> <p>Information et accès au droit</p> <p>&gt; Aide aux aidants</p> <p>&gt; Vieillesse des PH</p> <p>&gt; SAVS-SAMSAH</p> <p>&gt; Offre et diversification de l'offre</p>	<p>&gt; L'accompagnement des enfants handicapés</p> <p>&gt; L'accessibilité</p> <p>&gt; L'insertion professionnelle des PH</p> <p>&gt; L'accompagnement social des PH en SAVS</p> <p>&gt; L'accompagnement des PH en établissement</p>	<p>7 groupes de travail : le logement, la santé et l'accès aux soins, l'accès aux transports et aux services de droit commun, les loisirs, la culture et le sport, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'accompagnement des aidants familiaux et l'accompagnement en établissements et services</p>	<p>entretiens individualisés avec 100 professionnels parmi les principaux partenaires pour la phase d'évaluation. Tables rondes lors de la semaine départementale du handicap.</p> <p><i>(pas de précision dans l'avenant)</i></p>	<p>Entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs; assises départementales de la solidarité; journée départementale de l'insertion; ateliers territoriaux</p>	<p>7 groupes de travail (représentant en totalité 130 personnes) ont été organisés et animés par des professionnels du cabinet Enéis Conseil en juillet 2011</p>	<p>Groupe thématique "personnes en situation de handicap" ; 3 sous - groupes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Observation et connaissance</li> <li>2. Parcours de vie et parcours de santé</li> <li>3. Territorialisation</li> </ol>

## Composition des groupes de travail

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Fixe: Vice-présidente du CG déléguée aux PA et PH, Directrice de la solidarité départementale et adjoint, chef du service Vieillesse-Handicap, MDPH, DDCSPP ou ARS, ADAPEI, APAJH, APF, A perte de vue</p>	<p>non précisé (institution, associations, établissements et services médicosociaux)</p>	<p>membres CG, MDPH, ARS, EN, DIRECCTE</p>	<p>np</p>	<p>np</p>	<p>Seule précision : "chaque groupe comprenait des acteurs des secteurs du handicap et de la gérontologie" "représentants des personnes âgées et partenaires institutionnels"</p>	<p>non précisé sauf pour le groupe 2. "le groupe s'est réuni à six reprises avec le con,cours de l'ensemble des représentants des MDPH"</p>

Quatre départements ont mis en place des groupes de travail, qui regroupent les administrations, les personnels concernés du Conseil Général, les associations gestionnaires, les directeurs d'établissement, et des représentants de personnes handicapées. Dans ces groupes, les personnes vivant à domicile sont très rarement représentées. Deux départements ont travaillé différemment, en faisant réaliser de nombreux entretiens avec des acteurs départementaux.



PRECONISATIONS / FICHES ACTIONS

1- GRANDS AXES D'ORIENTATION DES SCHEMAS

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>~Mieux connaître la population en situation de handicap et être à l'écoute des acteurs</p> <p>~Accès à l'information pour l'égalité des droits et des chances</p> <p>~Favoriser l'aide aux parcours de vie dans la cité des personnes en situation de handicap</p> <p>~Optimiser l'offre d'accueil et de services</p>	<p>~ Améliorer la connaissance des acteurs et développer le partenariat pour garantir des interventions cohérentes et efficaces</p> <p>~ Améliorer le parcours de vie et la qualité de prise en charge des personnes en situation de handicap</p> <p>~ Favoriser la mixité par l'accès aux lieux et aux pratiques</p> <p>~ Développer la mutualisation</p>	<p>~ L'information, la sensibilisation et la communication</p> <p>~ L'accompagnement des personnes en structures et à domicile</p> <p>~ L'inclusion sociale</p> <p>~ La promotion de la qualité et de l'innovation</p>	<p>~ Améliorer les dispositifs de prévention et de repérage</p> <p>~ Travailler à l'organisation de l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap à la vie ordinaire</p> <p>~ Penser la coordination des acteurs autour du parcours de vie des personnes en situation de handicap</p> <p>~ Conforter la pertinence et la qualité des prestations d'accompagnement à domicile</p> <p>~ Aider, soutenir et accompagner les familles</p>	<p>~ Qualité et diversité des accompagnements</p> <p>~ Coordonner, informer, observer</p> <p>~ Améliorer la qualité de vie des personnes à domicile</p>	<p>~Approfondir et partager la connaissance des besoins et renforcer les circuits d'information</p> <p>~Apporter la réponse optimale aux besoins de la personne, dans le respect de son parcours de vie</p> <p>~ Garantir à la personne et son entourage une aide et une prise en charge de qualité</p> <p>~Favoriser la mise en réseau des acteurs autour et pour la personne.</p> <p>~Expérimenter et innover afin de dépasser le clivage Domicile / Etablissement</p>	<p><b>9 Orientations partagées PA/PH:</b></p> <p>Améliorer les conditions de vie liées à l'hébergement ou à l'accueil des PA et des PH</p> <p>Favoriser l'accès au logement de droit commun</p> <p>Promouvoir une politique d'accompagnement et de formation à destination des professionnels et des aidants</p> <p>Favoriser la bientraitance</p> <p>Lutter contre la maltraitance</p> <p>Améliorer la prévention des infections en établissements médico-sociaux</p> <p>Accompagner les conversions du sanitaire vers le médico-social</p> <p>S'engager en faveur de l'efficience</p> <p>Répondre au vieillissement des PA en situation de handicap</p> <p><b>4 Orientations spécifiques PH:</b></p> <p>Améliorer la connaissance et le pilotage du handicap</p> <p>Soutenir l'accès aux soins et à la prévention</p> <p>Construire un parcours individualisé et un accompagnement coordonné</p> <p>Développer des accompagnements médico-sociaux spécifiques</p>

## 2- DOMAINES D'ACTION

### Enfance

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Mieux accueillir les enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (accompagnement des familles, mutualisation des moyens et sensibilisation du public à la différence).</p>	<p><b>Faire le bilan de</b> l'ensemble des acteurs du champ de l'enfance handicapée, leurs compétences, leur zone d'intervention, leur public et leurs limites statutaires et/ou réglementaires</p> <p><b>Création d'un tableau de bord</b> relatif au champ de l'enfance handicapée pour que les intervenants puissent co-construire et détenir des données objectivées et partagées.</p>	<p><b>Développer</b> l'accompagnement de la personne handicapée tout au long de son parcours scolaire</p>	<p><b>Disposer de constats</b> quantitatifs et qualitatifs déterminant les éventuels besoins en accompagnement spécifiques pour les 16-25 ans</p> <p><b>Améliorer l'accompagnement</b> de la transition entre les structures accueillant des enfants et jeunes et celles accompagnant des adultes</p> <p><b>Suivre les parcours</b> individuels pour bénéficier d'une visibilité à priori sur les situations de jeunes ne disposant pas d'une solution adaptée</p>	<p><b>Exploiter les bilans de santé</b> réalisés à l'école maternelle pour un dépistage précoce des handicaps</p> <p><b>Renforcer le recueil</b> épidémiologique par l'analyse des certificats de santé (8ème jour, 8ème mois, 2 ans), afin de développer des actions de prévention précoce</p>	<p><b>Améliorer la prise en charge</b> des enfants et des jeunes handicapés</p>	<p><b>Restructurer et diversifier l'offre de proximité :</b></p> <p><b>5 actions :</b> Création d'unité spécifique Ted et autisme</p> <p>Déploiement de places d'accueil temporaire</p> <p>Déploiement de places de SESSAD plurivalents</p> <p>Création d'unités spécifiques polyhandicap</p> <p>Déploiement du dispositif ITEP dans l'ensemble des départements</p> <p><b>Assurer la continuité de l'accompagnement aux âges charnières :</b></p> <p>Petite enfance : conforter l'action spécifique des CAMSP</p>

## Scolarité

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Elaborer des propositions pour faire le lien avec la scolarisation des enfants handicapés.</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail permanent</p> <p>Mise en place d'une coordination pour le traitement des situations particulières autour des services existants (MDPH, DSD)</p>	<p><b>Prévenir</b> les ruptures de scolarisation chez les jeunes en situation de handicap en ouvrant l'accompagnement pluridisciplinaire et en préparant l'intégration en milieu de travail.</p>	<p><b>Renforcer</b> la sensibilisation et l'accompagnement de la personne handicapée et sa famille vers le milieu ordinaire ou vers le milieu protégé</p>	<p>Innover autour d'un service mobile dédié à l'accompagnement des adolescents sur tous les aspects du projet de vie</p>			<p><b>Mieux articuler les accompagnements médico-sociaux et la scolarité des enfants et adolescents en situation de handicap :</b></p> <p>4 actions :</p> <p><b>Conforter</b> et élargir la démarche commune EN/ARS en matière de conventionnement des unités d'enseignement des ESSMS pour enfants et adolescents</p> <p><b>Aménager</b> l'action des SESSAD en complémentarité avec les dispositifs collectifs d'inclusion scolaire <b>Faciliter</b> les transports des élèves en situation de handicap <b>Améliorer</b> l'accompagnement médico social des étudiants en situation de handicap</p>

## Formation professionnelle, accompagnement

04	05	06	13	83	84	SROMS
	<p>Ouvrir la formation qualifiante de droit commun à tous. Sécuriser le parcours professionnel et de formation</p>	<p>Organiser des formations conjointes des différents partenaires Mettre en place des modules pédagogiques de formation Constituer un pôle commun jeunes et adultes, qui constituerait un plateau technique concernant l'information, le suivi des parcours, la formation, l'insertion professionnelle et le traitement des urgences.</p>	<p>Former et PH et leurs parents sur la vie affective et sexuelle</p>			<p><b>Assurer la continuité de l'accompagnement aux âges-charnière 16-25 ans</b> : Améliorer l'entrée dans l'âge adulte <b>Soutenir l'insertion professionnelle des adultes</b> Favoriser et accompagner l'adaptation des ESAT aux évolutions des populations accueillies par le développement d'activités adaptées</p>

## Insertion professionnelle, emploi

04	05	06	13	83	84	SROMS
	<p>Soutenir l'entreprise dans son effort d'intégration du jeune en situation de handicap.</p> <p>Développement de passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire</p> <p>Création d'un tableau de bord de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés</p> <p>Création d'un guide passeport à destination de chacun des usagers pour mieux les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle</p>	<p>Renforcer la plateforme de Suivi des Parcours d'insertion professionnelle (MDPH) adultes en l'élargissant aux jeunes</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle en évitant les ruptures de parcours par la mutualisation des compétences des professionnels et la coordination des partenaires</p>	<p>Améliorer l'insertion professionnelle en faisant mieux connaître les dispositifs existants et les potentialités des différents handicaps.</p> <p>Améliorer les évaluations professionnelles, renforcer l'accompagnement vers l'emploi par les SAMSAH, SAVS et Cap Emploi. Revoir le positionnement des ESAT, en rappelant leur mission médico-sociale. <i>(Pas de précision dans l'avenant)</i></p>		<p>Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le maintien en emploi des personnes handicapées</p>	<p><b>Soutenir l'insertion professionnelle des adultes</b> Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi dans le cadre d'un parcours individuel vers l'activité professionnel plus lisible et cohérent</p>

## Logement

04	05	06	13	83	84	SROMS
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibiliser les professionnels du bâtiment</li> <li>– Mettre en relation l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés</li> <li>– Proposer un accompagnement dans la mise en oeuvre des nouvelles technologies pour l'amélioration de l'habitat</li> <li>– Mieux accueillir les enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants</li> <li>– Informer les PH des innovations en matière de domotique</li> </ul>	<p>Conditionner les aides à l'investissement ou au fonctionnement du CG à l'obtention d'un niveau réel d'accessibilité.</p> <p>Mieux répondre à la demande de logement, grâce à une bonne connaissance du parc accessible, adaptable et/ou adapté, pour favoriser le maintien à domicile des PHV.</p>	<p>Elaborer une charte de l'habitat adapté afin d'adapter l'habitat existant et de réserver, dans les nouveaux programmes, des logements adaptés, accessibles et répartis dans l'ensemble des quartiers.</p> <p>Recenser l'offre et les besoins en logements adaptés et accessibles.</p> <p>Retenir les solutions d'habitat innovantes</p>	<p>Favoriser l'accroissement du nombre de logements adaptés et adaptables aux personnes en situation de handicap</p> <p>Favoriser l'intervention au domicile de professionnels capables de proposer des solutions d'aménagement du logement (ergothérapeutes)</p> <p>Développer les solutions d'habitat alternatif - des logements partagés avec mutualisation de la PCH- permettant l'accompagnement des PHV</p>	<p>Faciliter la réalisation de travaux d'adaptation</p> <p>Faciliter la traçabilité des logements sociaux adaptés et leur attribution aux personnes en situation de handicap par territoire</p> <p>Développer les dispositifs de logements innovants</p>	<p>Développer des formes de logement innovantes et adaptées</p>	<p><b>Orientations partagées PA/PH:</b></p> <p>Améliorer les conditions de vie liées à l'hébergement ou à l'accueil des PA et des PH</p> <p>Favoriser l'accès au logement de droit commun</p>

## Faciliter la vie à domicile

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Faciliter un accompagnement des personnes dans le cadre des déplacements depuis et vers le domicile.</p> <p>Lutter contre l'isolement.</p> <p>Accompagner la formation au permis de conduire.</p> <p>Encouragement, par une aide financière, des bailleurs sociaux pour qu'ils intègrent les questions d'adaptation et d'accessibilité dans leurs opérations de réhabilitation.</p>	<p>Développer l'accompagnement social et médico-social (SAVS, SAMSAH) pour pouvoir vivre à domicile.</p> <p>Favoriser l'implantation de services spécialistes ou généralistes en formalisant des coopérations.</p> <p><i>(pas de précision dans l'avenant)</i></p>	<p>Diffuser l'information auprès des PH, de leurs familles et des professionnels sur l'existence des nouvelles technologies et les aides financières possibles...</p> <p>Participer au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies pour l'aménagement de l'habitat, le lien social et la convivialité</p>	<p>Mettre le projet de vie des bénéficiaires au coeur des interventions à domicile</p> <p>Améliorer la connaissance réciproque des acteurs du domicile</p> <p>Développer les appartements d'apprentissage à l'autonomie</p>	<p>Développer les passerelles entre le domicile et les établissements</p> <p>Favoriser les conventions entre des SAAD et des SAVS/ SAMSAH afin de délimiter les interventions et d'améliorer la qualité des prestations réalisées auprès des PH</p>	<p>Développer l'offre existante à domicile</p> <p>Créer un service départemental de télé assistance</p>	<p><b>Restructurer et diversifier l'offre de proximité :</b></p> <p>Développement de places de SESSAD plurivalents</p> <p>Développement de places de SAMSAH plurivalents</p> <p>Diversification des modes d'accueil</p>

## Accès aux loisirs, au sport, à la culture

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p><b>Soutenir l'offre « handisport » et le sport adapté</b></p> <p><b>Étendre le réseau des activités labellisées « Tourisme et handicap »</b></p> <p><b>Établir et diffuser une fiche de préconisations génériques à l'intention des organisateurs</b></p> <p><b>Sensibiliser, via les comités départementaux, les clubs sportifs pour qu'ils développent l'information sur leurs possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap</b></p> <p><b>Diffuser l'information sur les activités sportives adaptées possibles via le site de la MDPH</b></p> <p><b>Formaliser par convention l'offre d'accueil adapté et la diffusion de l'information aux personnes concernées</b></p>	<p><b>Favoriser l'accès aux pratiques culturelles (accessibilité, sensibilisation des organisateurs)</b></p> <p><b>promouvoir la notion d'accessibilité dans les projets d'aménagement des sites</b></p> <p><b>Poursuivre le développement du Label Tourisme et Handicap,</b></p> <p><b>Optimiser la gestion de l'information relative aux sites accessibles, aux ressources humaines en matière d'accompagnement et d'encadrement et aux matériels adaptés.</b></p>	<p><b>Poursuivre les actions du plan handicap 06</b></p> <p><b>Valoriser les actions existantes du secteur associatif réalisées par des PH</b></p> <p><b>Accompagner et labelliser les clubs sportifs dans la mise à niveau de l'accueil</b></p> <p><b>Mettre en oeuvre une plateforme départementale unique et commune pour inciter et permettre l'accessibilité à tous aux handisports et identifier les lieux de pratique.</b></p> <p><b>Permettre aux accompagnants de rester proches des handicapés dans les lieux de spectacle</b></p> <p><b>Favoriser l'accès aux spectacles vivants pour les handicapés sensoriels</b></p> <p><b>Équiper les salles de cinéma et les musées en audioguides, visioguides et systématiser le sous titrage et l'audio description</b></p> <p><b>Augmenter l'offre de la médiathèque départementale en ouvrages spécialisés</b></p>	<p><b>Mettre en place des actions de socialisation : identifier les structures qui oeuvrent dans le champ de l'activité physique et de loisirs afin de les informer des besoins et attentes des personnes en situation de handicap</b></p> <p><b>Développer un dispositif d'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes en perte d'autonomie : conforter l'expérimentation 13 en</b></p> <p><b>Partage et généraliser l'information sur l'accessibilité des loisirs (pictogrammes)</b></p> <p><b>Développer les SATVA</b></p>	<p><b>Favoriser l'accessibilité aux équipements sportifs</b></p> <p><b>Faire connaître les espaces naturels sensibles et sites accessibles aux personnes à mobilité réduite.</b></p> <p><b>Mettre en place un label départemental « Var accessible » afin d'assurer la visibilité de l'offre touristique adaptée, tenant compte de chaque type de handicap, et accompagner les structures culturelles départementales pour une labellisation des équipements et des animations.</b></p>	<p><b>Favoriser l'accès au sport et à la culture pour les personnes handicapées</b></p>	



## Accès à l'espace public et au transport

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Former les agents d'accueil, par les personnes ressources du réseau.</p> <p>Renforcement de la formation spécifique des chauffeurs pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap</p> <p>Accompagner la formation au permis de conduire.</p>	<p>Rendre accessible tous les transports collectifs avant 2015.</p> <p>Favoriser l'accès et la mixité, prioritairement au sein des clubs sportifs locaux.</p> <p>Contribuer à la programmation d'aménagements spécifiques destinés à favoriser l'accessibilité.</p>	<p>Rendre les systèmes de transport accessibles (bus, y compris information), les quais</p> <p>Mettre en place le service de substitution sur le réseau départemental</p> <p>Mettre en place des lieux de rencontre entre TAD urbains pour faciliter les déplacements inter périmètres</p> <p>Mettre en place une tarification commune y compris avec la SNCF</p> <p>Mener des actions de sensibilisation dans les réseaux de transport pour mettre en situation les voyageurs avec les PH</p> <p>Mettre en place des actions de formation, via les associations de PH, pour les personnels : conducteurs de bus, personnel des gares...</p>	<p>Développer les services d'accès, d'accompagnement et d'initiation à l'informatique et à Internet</p> <p>Mettre en oeuvre des actions d'information et d'incitation concernant l'accessibilité à destination des acteurs locaux : commerces de proximité, etc.</p>	<p>Poursuivre l'équipement des transports collectifs pour atteindre 100% de véhicules adaptés en 2015.</p> <p>Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées sensorielles dans les transports</p> <p>Renforcer l'information sur les transports accessibles existants et les parcs relais.</p> <p>Conditionner l'attribution des subventions accordées aux communes par le CG au respect des règles d'accessibilité des EP.</p>	<p>Elaborer un projet de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite</p>	

## Accès aux activités de jour et aux lieux de socialisation

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p><b>A</b>pporter aux agents d'accueil une culture commune et fédératrice et les former aux techniques d'accueil physique et téléphonique, afin qu'ils soient « équipés » pour prendre en charge efficacement le public accueilli</p> <p><b>E</b>laborer une charte de l'accueil des personnes en situation de handicap</p> <p><b>O</b>ffrir à certaines personnes en situation de handicap un espace de rencontre et d'accompagnement hors du cadre familial, avec des activités adaptées</p>	<p><b>D</b>éfinir des modalités d'accompagnement à la vie sociale spécifiques aux personnes en situation de handicap vieillissantes</p> <p><b>C</b>onditionner les aides à l'investissement ou au fonctionnement du CGI, à l'obtention d'un niveau d'accessibilité.</p> <p><b>R</b>endre accessible les Bâtiments Départementaux.</p>	<p><b>A</b>ctualiser les projets des structures, en vue d'adapter et de diversifier la réponse aux besoins (accueil de jour, accueil temporaire...)</p> <p><b>E</b>ncourager l'exercice de la citoyenneté des PH en les associant aux événements organisés par le Conseil général</p>	<p><b>S</b>outenir le développement de GEM.</p> <p><b>P</b>ermettre l'accès aux structures de droit commun des personnes handicapées.</p> <p><b>D</b>évelopper le lien social des personnes handicapées, en particulier pour celles à leur domicile.</p> <p><i>(pas de précision dans l'avenant)</i></p>	<p><b>F</b>avoriser le maillage territorial d'une offre diversifiée de type accueil de jour ou hébergement temporaire, via des redéploiements ou des extensions ciblées</p>	<p><b>A</b>ccompagner le bénévolat à destination des personnes handicapées</p> <p><b>D</b>évelopper l'interaction entre la Cité et les personnes handicapées</p>	

## Personnes handicapées vieillissantes

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Lutter contre l'isolement des PH en fin d'activité et poursuivre auprès d'elles un accompagnement adapté à leurs besoins</p> <p>Offrir aux PHV des accueils de proximité adaptés à leur handicap et à leur vieillissement</p> <p>Optimiser cet accueil en conjuguant les compétences des professionnels de chaque secteur : pratiques éducatives et accompagnement personnalisé pour le secteur handicap et prise en compte des pathologies du vieillissement pour le secteur gérontologique.</p>	<p>Proposer une prise en charge pour des parents d'enfants en situation de handicap devenus dépendants et des adultes en situation de handicap dans le même lieu.</p> <p>Ne pas séparer les parents vieillissants de leurs enfants en situation de handicap.</p> <p>Définir des modalités d'accompagnement à la vie sociale spécifiques aux PHV.</p> <p>Définir les passerelles entre le SAVS et des établissements et services pour personnes âgées dépendantes en situation de handicap</p> <p>Améliorer, développer et adapter l'offre à l'évolution des personnes handicapées qui vieillissent.</p>		<p>Favoriser le développement de partenariats entre EHPAD et structures accueillant et accompagnant des personnes en situation de handicap</p> <p>Développer les solutions d'habitat alternatif - des logements partagés avec mutualisation de la PCH- permettant l'accompagnement des PHV</p> <p>Accompagner les travailleurs en ESAT à la retraite</p>	<p>Etablir, à titre expérimental, un partenariat entre un EHPAD et une structure du secteur du handicap afin d'accueillir des PHV</p> <p>Favoriser l'accès en FAM ou en foyer occupationnel pour les PHV à domicile,</p> <p>Privilégier quelques places de FAM pour PHV ou de foyers occupationnels dans les établissements existants plutôt que des établissements dédiés, afin de permettre aux résidents de rester dans leur environnement habituel.</p>	<p>Renforcer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes</p>	<p><b>Assurer la continuité de l'accompagnement aux âges charnières:</b></p> <p>Répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap</p> <p>Adapter l'offre de SSIAD et de SAMSAH,</p> <p>Poursuivre la médicalisation e places de Foyer de Vie,</p> <p>Favoriser les prises en charges conjointes (EHPAD et autres structures),</p> <p>Développer des places d'accueil temporaire et d'accueil de jour.</p>

A l'aube du papy-boom, la question du vieillissement des personnes handicapées est intégrée à presque tous les schémas. Sont fréquemment évoqués l'adaptation des rythmes de travail en ESAT, la médicalisation des accueils, l'accès aux services à domicile (SAD, SSIAD, SAMSAH), ainsi que l'accueil des PHV en EHPAD.

## Prévenir la maltraitance

04	05	06	13	83	84	SROMS
		Améliorer la prévention de la maltraitance par des actions d'information et de formation	Travailler sur les espaces d'autonomie permettant l'expression des souhaits et d'identifier les liens existants et signifiants du résident avant son entrée en institution  Intégrer la question de la prévention (nutrition, liens sociaux...) dans les appels à projet et dans les projets d'établissement		Assurer une sensibilisation (conférences d'information, groupes de paroles) et des formations sur la maltraitance. Prévenir et gérer les risques de maltraitance, en élaborant des protocoles, et en créant une cellule inter-institutionnelle. .	orientation partagée PA/PH Lutter <b>contre la maltraitance</b> : Mise en place d'une procédure commune de suivi et de traitement coordonné des plaintes et signalements de maltraitance avec le CG

## Aide aux aidants

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Analyser la demande pour favoriser les réponses adaptées aux attentes des aidants.</p> <p>Recenser les dispositifs existants dans les Alpes de Haute-Provence</p> <p>Promouvoir et faire connaître ces dispositifs</p> <p>Donner aux professionnels du réseau des outils d'information pour aider les aidants</p>	<p>Proposer une prise en charge pour des parents d'enfants en situation de handicap devenus dépendants et des adultes en situation de handicap dans le même lieu.</p> <p>Améliorer, développer et adapter l'offre à l'évolution des personnes handicapées qui vieillissent ainsi qu'aux aidants familiaux.</p> <p>Développer, à titre expérimental, l'accueil temporaire dans les FO pour reposer les aidants familiaux</p>	<p>Rendre accessible sur tout le territoire une offre de répit diversifiée et innovante pour les aidants familiaux</p> <p>Actualiser les projets des structures, en vue d'adapter et de diversifier la réponse aux besoins (accueil de jour, accueil temporaire...)</p> <p>Développer des actions de formation adaptées aux besoins des aidants</p> <p>Valoriser la validation des compétences par la reconnaissance des acquis et de l'expérience dans le cadre de la professionnalisation</p> <p>Organiser des actions de sensibilisation des professionnels au rôle des aidants</p>	<p>Développer le soutien psychologique individuel</p> <p>Mettre en place un dispositif d'accompagnement par les pairs</p> <p>Diffuser de l'information sur les ressources d'aides existantes à partir de solutions diversifiées: FAQ, centres ressources</p> <p>Systématiser l'explication aux familles des démarches d'accompagnement qui seront engagées</p> <p>Intégrer les besoins de la famille dans le plan d'aide de la personne</p> <p>Développer la formation/ information/sensibilisation des aidants</p> <p>Améliorer l'accès aux droits des aidants</p>	<p>Soutenir le développement des séjours vacances aidant/aidé et promouvoir le bien-être des aidants et les loisirs partagés avec l'aidé</p> <p>Améliorer l'information à destination des aidants pour optimiser le recours aux offres séquentielles</p> <p>Développer les formations aidants/aidés</p> <p>Informers les aidants sur l'existence de bilans de santé gratuits</p>	<p>Offrir des solutions d'aide et de répit aux aidants non professionnels</p>	<p>Promouvoir une politique d'accompagnement à destination des aidants:</p> <p>Identifier les besoins de formation, information et de soutien des professionnels et des aidants - déterminer les moyens nécessaires à cet accompagnement</p>

### 3- ORIENTATIONS ORGANISATIONNELLES

#### Diversité des modalités d'accueil

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p><b>D</b>éveloppement de l'habitat regroupé comme solution nouvelle et pertinente.</p> <p><b>O</b>rganisation et coordination des services de droit commun existant afin d'offrir une prise en charge adaptée.</p> <p><b>O</b>rienter les personnes vers les ESMS qui correspondent au mieux à leur projet de vie.</p> <p><b>E</b>ntretenir le réseau familial et amical habituel, surtout dans les communes rurales</p>	<p><b>C</b>réation d'un établissement expérimental PA/PH</p> <p><b>C</b>réer une unité expérimentale au sein d'un EHPAD qui accueillerait des PH et qui mutualiserait des moyens avec un ESMS</p>	<p><b>E</b>ngager une réflexion en vue du décloisonnement des dispositifs et de la structuration de l'offre de services</p> <p><b>A</b>ctualiser les projets des structures, en vue d'adapter et de diversifier la réponse aux besoins (accueil de jour, accueil temporaire...)</p> <p><b>R</b>endre accessible sur tout le territoire une offre de répit diversifiée et innovante pour les aidants familiaux</p> <p><b>O</b>rganiser des actions d'information sur le dispositif de l'accueil familial</p>	<p><b>R</b>éaffirmer le principe d'expérimentation pour favoriser l'émergence de nouvelles prises en charge innovantes</p> <p><b>D</b>évelopper les appartements d'apprentissage à l'autonomie</p> <p><b>I</b>nciter les aidants à préparer les accueils temporaires en les informant et les orientant en amont.</p> <p><b>M</b>ettre à leur disposition un annuaire référençant les établissements qui organisent un accueil de répit</p>	<p><b>D</b>évelopper les accueils temporaires le week-end</p> <p><b>A</b>méliorer l'adéquation de la prise en charge avec les besoins des personnes</p> <p><b>D</b>évelopper les accompagnements innovants pour les personnes présentant un handicap psychique</p>	<p><b>C</b>réer des places d'hébergement en faveur des personnes handicapées</p> <p><b>O</b>ptimiser et pérenniser le dispositif départemental d'accueil familial social</p> <p><b>D</b>évelopper l'offre existante à domicile</p> <p><b>F</b>avoriser le développement d'offres intermédiaires pour répondre aux parcours différenciés</p> <p><b>D</b>évelopper des formes de logement innovantes et adaptées</p> <p><b>S</b>outenir les établissements existants</p>	<p><b>R</b>estructurer et diversifier l'offre de proximité</p> <p><b>C</b>réation d'unité spécifique polyhandicap -enfant</p> <p><b>C</b>réation d'unité spécifique TED et autisme - enfants et adultes</p> <p><b>D</b>éploiement de places d'accueil temporaire - adulte</p> <p><b>D</b>éploiement de places d'accueil temporaire - enfant</p> <p><b>D</b>éploiement de places de FAM - adulte</p> <p><b>D</b>éploiement de places de MAS - adulte</p> <p><b>D</b>éploiement de places de SAMSAH plurivalents - adulte</p> <p><b>D</b>éploiement de places de SESSAD plurivalents - enfants</p> <p><b>D</b>éploiement de places SSIAD - adulte</p> <p><b>D</b>évelopper la diversification des services</p> <p><b>G</b>arantir l'équité de l'offre en EHPAD et en SSIAD</p>

## Les Soins

04	05	06	13	83	84	SROMS
	Création d'un FAM	<p>Sensibiliser les professionnels du secteur sanitaire et médico-social sur la notion de la douleur via des informations et des formations sur le repérage, la prévention et le traitement de la douleur</p> <p>Elaborer des protocoles sur le déroulement d'une consultation pour la prise en charge de la PH</p> <p>Sensibiliser les professionnels des structures d'accompagnement à la nécessité de préparer les PH aux consultations médicales</p> <p>Sensibiliser les professionnels libéraux quant à la mise en accessibilité de leurs locaux</p> <p>Adapter les outils d'exercice des droits de la personne hospitalisée aux différents handicaps</p> <p>Engager une réflexion partenariale en vue de la mise en place d'un dispositif mobile d'intervention</p>	<p>Mettre en place des fiches de liaison et de suivi harmonisées entre les structures et les centres hospitaliers afin de faciliter la prise en charge au quotidien de la personne en situation de handicap</p> <p>Favoriser les transitions entre les périodes d'hospitalisation et les temps d'hébergement en établissements</p>	<p>Développer les accompagnements innovants en favorisant les solutions souples et assurant une forte coordination entre le médico-social et le sanitaire</p> <p>Renforcer le rapprochement avec le secteur sanitaire pour les sorties d'hospitalisation,</p> <p>Favoriser le conventionnement entre les établissements et services médico-sociaux et le secteur sanitaire.</p>	<p>Développer l'offre existante à domicile (développer l'offre de places en SSIAD sur les territoires)</p>	<p><b>Soutenir l'accès aux soins et à la prévention</b></p> <p>Identifier un référent accès aux soins et prévention dans chaque établissement</p> <p>Améliorer l'accès au dépistage organisé des cancers</p> <p>Améliorer la coordination des interventions entre le secteur médico-social et la psychiatrie</p> <p>Améliorer l'accès à la santé bucco dentaire</p> <p>Améliorer l'accès aux soins ophtalmologiques</p> <p>Renforcer l'organisation d'actions d'éducaion à la santé dans les établissements</p> <p>Améliorer l'accès aux soins hospitaliers</p>

## Information du public, sensibilisation

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p><b>Sensibiliser au handicap en déconstruisant les stéréotypes et en faisant évoluer la représentation des handicaps et des PH</b></p> <p><b>Organisation d'un colloque par an ouvert au grand public</b></p> <p><b>Elaborer une charte de l'accueil des personnes en situation de handicap</b></p> <p><b>Sensibiliser les agents administratifs à l'accueil des PH</b></p> <p><b>Sensibiliser les architectes à l'accessibilité des logements</b></p>	<p><b>Sensibiliser à une meilleure connaissance des types de handicaps, par l'information et la communication, pour conduire à un comportement plus adapté avec le public et pour lui proposer des produits et services adéquats.</b></p>	<p><b>Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public.</b></p> <p><b>Organiser une journée départementale annuelle autour du handicap.</b></p> <p><b>Poursuivre la sensibilisation du secteur économique et social</b></p> <p><b>Poursuivre les actions régulières de sensibilisation des collégiens au handicap</b></p>	<p><b>Former/sensibiliser les professionnels de terrain à la notion de projet de vie</b></p>		<p><b>Mieux communiquer sur les compétences médico-sociales des services du département et sur l'offre en faveur des personnes handicapées qui en résulte</b></p>	

## Formation des professionnels

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Former les agents administratifs à l'accueil des PH</p> <p>Renforcer la formation des artisans sur l'accessibilité et l'adaptation des logements aux PH</p>	<p>Actions de sensibilisation et de formation des agents culturels en situation d'encadrement de pratiques artistiques en mixité et encadrée par des intervenants extérieurs reconnus.</p>	<p>Élaborer un plan de sensibilisation et de formation des agents du Conseil général</p> <p>Formation des professionnels du sanitaire sur le repérage, la prévention et le traitement de la douleur</p> <p>Programmer des actions de formation dans le cadre du centre de professionnalisation des métiers des services à la personne</p> <p>Favoriser l'accès à la VAE</p> <p>Généraliser l'utilisation des outils de téléformation</p>	<p>Former les équipes des structures d'accueil pour PHV</p> <p>Fomer des salariés aux gestes et postures lors du transport et de l'accompagnement</p> <p>Développer les actions d'information sur les dispositifs autonomie auprès des publics en cours de formation ou sur des formations qualifiantes et développer la formation interprofessionnelle des personnels à domicile</p>	<p>Formations communes entre les acteurs du social, du médico-social et du sanitaire</p> <p>Améliorer la formation des intervenants sur le handicap psychique</p> <p>Développer les formations aidants/aidés</p> <p>Organiser des formations transversales pour les acteurs de terrain sur les dispositifs Autonomie</p>	<p>Travailler sur la Gestion Territoriale des Emplois et compétences afin de valoriser les professionnels</p>	<p>Promouvoir une politique d'accompagnement et de formation à destination des professionnels et des aidants</p>



## Coordination, coopération

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Mise place d'une coordination pour le traitement des situations particulières des enfants handicapés, autour des services existants (MDPH, DSD).</p> <p>Mutualisation de l'ensemble des aides accordées, notamment la PCH aide humaine et vie sociale</p>	<p>Définir les passerelles entre le SAVS et des établissements et services pour personnes âgées dépendantes en situation de handicap.</p> <p>Développer des mécanismes de coopération et de mutualisation des fonctions supports</p> <p>Créer un outil de gestion départemental des listes d'attente et des orientations en SAVS</p>	<p>Renforcer la coordination des institutions de Tutelle</p> <p>Développer les partenariats et les conventions entre les secteurs sanitaire et</p> <p>Développer les outils de coordination entre les secteurs (fiches de liaison...)</p> <p>Poursuivre la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)</p>	<p>Favoriser le développement de partenariats entre EHPAD et structures accueillant et accompagnant des PH</p> <p>Adosser des petites structures d'accueil et d'accompagnement à des structures plus importantes afin de favoriser les mutualisations et de donner plus de souplesse aux accompagnements</p> <p>Améliorer la coordination autour du repérage des situations à risque</p>	<p>Coordonner l'ensemble des acteurs pour mobiliser les aides existantes et repérer les limites du maintien à domicile</p> <p>Améliorer la coordination et la transmission entre les professionnels du domicile</p> <p>Autoriser la mobilisation simultanée et temporaire de deux dispositifs (domicile/établissement) pour permettre la transition entre deux prises en charge</p> <p>Renforcer le rapprochement avec le secteur sanitaire pour les sorties d'hospitalisation,</p> <p>Favoriser le conventionnement entre les ESMS et le secteur sanitaire.</p>	<p>Renforcer l'articulation des acteurs et la mise en réseau institutionnelle.</p> <p>Favoriser le décroisement entre les secteurs médico social et sanitaire.</p> <p>Elaborer une charte de coopération pour formaliser les modalités de concertation entre les acteurs du territoire.</p> <p>Mettre en place une plate forme collaborative.</p> <p>Améliorer la coordination autour de la personne à domicile.</p>	<p>Rendre effectif l'accès aux équipements médico-sociaux :</p> <p>Mettre en œuvre l'obligation collective de l'ensemble des partenaires d'offrir une réponse coordonnée [...]</p> <p>Mieux articuler les accompagnements médico-sociaux et la scolarité des enfants et adolescents en situation de handicap</p> <p>Répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap</p> <p><b>Orientation partagée PA/PH</b> : Promouvoir un modèle organisationnel performant : promouvoir les logiques de mutualisation et de coopérations</p>

## Travail en réseau

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Création d'un groupe de travail permanent afin d'identifier les partenaires et leurs spécificités, de créer des circuits, de désigner des correspondants, de réunir ces personnes ressources, de faire vivre et évoluer le réseau des correspondants</p> <p>Création d'un réseau d'accueillants familiaux, dispositif innovant constituant une solution de prise en charge à la croisée du domicile et de l'établissement</p>	<p>Création d'une cartographie des partenaires impliqués dans le parcours de l'enfant</p> <p>Développer des mécanismes de coopération et de mutualisation des fonctions supports</p>	<p>Encourager toutes les formes de coopération et notamment, la constitution de groupement de coopération sociale et médico-sociale</p>	<p>Formaliser les réseaux notamment par la signature de conventions qui doivent garantir la disponibilité entre partenaires</p> <p>Former les responsables de secteur dans les services d'aide à domicile à la connaissance du réseau d'intervenants du dispositif Handicap</p>	<p>Créer des plateformes/réseaux territoriaux de soutien aux aidants</p>		

## Qualité des prises en charge

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Offrir aux PHV des accueils de proximité adaptés à leur handicap et à leur vieillissement.</p>	<p>Promouvoir la mutualisation entre les services et les établissements à une échelle territoriale pertinente Création d'un guide passeport à destination des usagers pour mieux les accompagner dans leur parcours d'insertion professionnelle</p>	<p>Organiser des visites régulières au sein des structures, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'accompagnement Renforcer la coordination des institutions de Tutelle</p>	<p>Mettre le projet de vie des bénéficiaires au coeur des interventions à domicile Former le personnel en matière d'accueil et d'écoute active Renforcer la qualité globale de l'accompagnement en établissement</p>	<p>Faciliter la prise en charge des PHV Favoriser la souplesse des accompagnements proposés, en adaptant les modalités de prise en charge à l'évolution des besoins des publics</p>	<p>Systematiser et améliorer l'élaboration du projet personnalisé Développer les instances de contrôle et d'accompagnement en établissements et à domicile Améliorer la prise en charge des enfants et des jeunes handicapés Améliorer la prise en charge des personnes souffrant de handicap psychique Renforcer la prise en charge des PHV</p>	<p>Offrir aux personnes handicapées vieillissantes (PHV) des accueils de proximité adaptés à leur handicap et à leur vieillissement.</p>

## Observation

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Avoir une meilleure connaissance partagée de la population handicapée et de ses besoins dans le département via la définition de principes du dispositif et la réalisation des indicateurs et des outils. Création d'un outil unique et partagé de connaissance et de mise en relation de l'offre et de la demande de logements accessibles et adaptés</p>	<p>Faire le bilan des partenaires impliqués dans le parcours de l'enfant Création d'un tableau de bord relatif au champ de l'enfance handicapée Mettre en place des évaluations en milieu protégé</p>	<p>Mettre en place, en partenariat avec les structures, un outil informatique commun permettant la gestion des listes d'attente et le suivi des décisions de la CDAPH</p>	<p>Améliorer la connaissance des personnes non suivies par le secteur médico-social, éventuellement repérées par le secteur soin.  <i>(pas de précision dans l'avenant)</i></p>	<p>Mener une évaluation des SAVS et SAMSAH afin d'analyser leurs modalités</p>	<p>Approfondir la connaissance de la population handicapée et de ses besoins Diversifier et optimiser les outils et modalités de partage d'informations Recenser et capitaliser les initiatives sur le département Développer les expérimentations innovantes au service des parcours de vie</p>	<p>Amélioration de la connaissance et du pilotage du handicap : Construire un système d'information intégré consacré aux besoins des personnes en situation de handicap[...] Mettre en place une expérimentation encadrée de l'utilisation du guide GEVA en ESSMS sur une base volontaire</p>

## Evaluation, suivi du schéma

04	05	06	13	83	84	SROMS
<p>Evaluation prévue pour chaque action avec des échéances définies en amont selon des indicateurs établis dans les fiches-actions.</p>	<p>Suivi et mise en œuvre par une instance de suivi des actions de l'avenant (animateurs et rapporteurs des groupes de travail) et un comité de suivi partenarial. Calendrier et outils d'évaluation prévu par action</p>	<p>L'ODHAM assure le suivi opérationnel du schéma La COMEX est chargée du suivi de la réalisation des actions prévues dans le schéma, de son actualisation et de la définition des priorités de mise en œuvre (réunion annuelle)</p>	<p>Evaluation à mi-parcours, au moyen des indicateurs indiqués dans les fiches actions.  <i>(pas de précision dans l'avenant)</i></p>	<p>Suivi semestriel par un comité de pilotage Bilan annuel synthétique sur la mise en œuvre des orientations du schéma Démarche d'évaluation pour mesurer les effets des politiques mises en œuvre et adapter les actions et moyens d'intervention.</p>	<p>Evaluer annuellement de manière concertée la réalisation des objectifs du volet PH du SDOSMS Assurer une veille législative et socio démographique</p>	<p>Pas de précisions</p>

Nombre de places prévues dans les programmations des schémas

	04	05	06	13	83	84	SROMS
CAMSP							
IME							20
précisions SROMS IME aut							75
précisions SROMS section au							56
précisions SROMS section po							12
ITEP							65
EEAP							15
IEM							
IES							
SESSAD plurivalents							160
SESSAD sans précisio							
SESSAD hand mot							
AT Enfants							30
SSAD polyhand							
SAFEF, SAAAI DV							
SESSAD TC							
SESSAD DI							
MAS							128
MAS jour							
FAM	40						188
FAM PHV	10						
ESAT							250
Entreprise adaptée							
FH- F. éclaté							
FV				150			
FV PHV							
AT Adultes							37
Transformation Sanita							141
centre de jour/FV							
Accueil fa	10						
Semi inter	3						
EHPAD	10						
SAVS	35						
SAVS insertion pro							
SSIAD							114
SAD-SPASAD							
SACAT							
SAMSAH							155
<b>total</b>	<b>108</b>			<b>150</b>			<b>1446</b>

programmation non chiffrée

programmation non chiffrée

programmation non chiffrée

programmation non chiffrée

Pour les CAMSP, le SROMS indique une enveloppe de 100 000 € et non un nombre de places